

# Ce que vous devez savoir de la nouvelle loi sur le travail



**...avant de voter NON le 1<sup>er</sup> décembre.**

**Un peu de fair-play s.v.p.**

**Non à cette loi sur le travail**

## Chère lectrice, cher lecteur



Nous allons voter le 1<sup>er</sup> décembre sur la révision de la loi sur le travail. Cette loi controversée fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses discussions. L'issue du scrutin sera déterminante pour l'évolution du climat social dans notre pays. Il en va de notre avenir à toutes et à tous.

Le Conseil fédéral a proposée une révision équilibrée au Parlement. Les partenaires sociaux – employeurs et travailleurs – l'avaient élaborée en commun. Le Conseil fédéral a prévu quelques flexibilisations indispensables dans son projet, mais il a également tenu compte du besoin de protection des travailleurs.

Au Parlement, une faible majorité a jeté ce compromis par-dessus bord. Il nous reste maintenant une loi qui prend en considération les seuls intérêts des employeurs – et qui néglige complètement la protection des salariées et des salariés.

La nouvelle loi est une menace pour la dignité humaine. Elle porte atteinte à la longue et fière tradition de partenariat social en Suisse. Elle risque de provoquer des conflits sociaux, dans une situation économique difficile, au lieu de représenter un compromis équitable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil fédéral ne soutiendra pas la révision de la loi sur le travail devant le peuple.

Le peuple est maintenant appelé à corriger la décision déraisonnable du Parlement. Nous vous prions de lire attentivement nos arguments. Nous sommes persuadés que vous mettrez un NON dans l'urne le 1<sup>er</sup> décembre, en compagnie de centaines de milliers d'hommes et de femmes.

### **Impressum:**

Comité

«Non à cette loi  
sur le travail  
case postale 73  
3000 Bern 23  
CCP: 30-7922-9

### **Rédaction:**

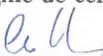
Rudolf Strahm,  
conseiller national,  
Herrenschwanden  
(BE)

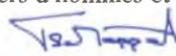
### **Illustrations:**

Peter Hürzeler,  
Zurich

**Mise en page:**  
Scriptum, Alldorf

**Impression:**  
S&Z Print

  
Christiane Brunner  
Conseillère aux Etats et  
coprésidente de l'Union  
syndicale suisse (USS)

  
Alexander Tschäppät  
Conseiller national et  
président de la Fédération des  
Sociétés suisses d'Employés (FSE)

## 3 raisons de dire NON !

### La loi sur le travail supprime (presque) la nuit et la transforme en jour.



Elle prolonge la journée de travail de 3 heures, jusqu'à 23 h, ou même de 4 heures jusqu'à minuit. Jusqu'ici, le travail de nuit commençait à 20 h.

Elle supprime l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes.

Les hommes et les femmes n'obtiennent pas de temps libre supplémentaire pour compenser le travail de nuit.

### La loi sur le travail considère le dimanche comme un jour de travail normal.



Elle autorise désormais l'ouverture des magasins certains dimanches, ce qui ouvre la porte au travail du dimanche.

### La loi sur le travail permet beaucoup plus d'heures supplémentaires.



Les patrons peuvent réclamer jusqu'à 500 heures supplémentaires à leurs employées et employés – et cela désormais sans autorisation officielle.

# En 1877, le dimanche devenait enfin un jour férié légal dans toute la Suisse. 120 ans plus tard, la loi sur le travail prévoit de l'abroger.



**La** nouvelle loi sur le travail fait un premier pas vers le travail du dimanche. Les magasins pourront désormais ouvrir 6 dimanches par année sans autorisation officielle (sous réserve des réglementations cantonales).



**On** ouvre ainsi la porte au travail du dimanche. D'autres secteurs vont suivre, comme par exemple les entreprises de transport et les fournisseurs du commerce de détail.

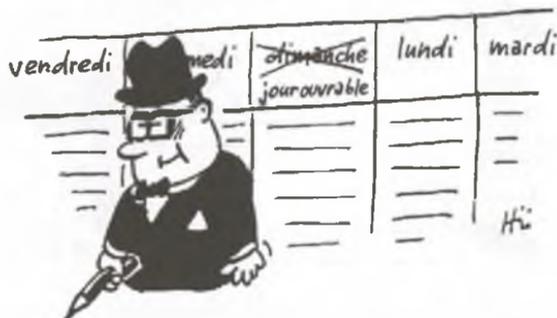
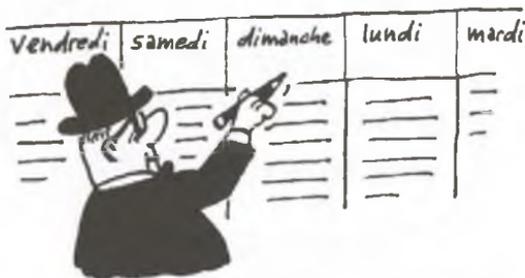
**Jusqu'ici,** le travail du dimanche n'était possible qu'avec autorisation et uniquement pour des activités indispensables à la société: hôpitaux, hôtellerie et restauration, transport du lait, transports publics.

**La** nouvelle loi sur le travail veut que cette limitation aux activités indispensables disparaisse. Les petits propriétaires de magasins sont opposés à la vente le dimanche, parce que seules les grandes chaînes en profiteront.



# «Tu travailleras six jours. Mais le septième jour est le jour du repos»

*Le troisième des dix commandements de Moïse*



Le Conseil fédéral, qui ne voulait pas l'ouverture des magasins le dimanche, écrit ce qui suit à propos du travail du dimanche:  
«Le repos dominical a une tradition séculaire dans la culture européenne. Il détermine comme auparavant le rythme de notre vie commune sociale dans une large mesure, en tant que jour de recueillement, de retrouvailles familiales, de contacts sociaux et de repos. Les personnes travaillant le dimanche sont défavorisées sur les plans familial, culturel et social.»

La nouvelle loi sur le travail rompt avec notre tradition qui considérait fondamentalement le dimanche comme un jour de repos.

## Le sommeil perturbé du jour ne compense pas les efforts nocturnes.



**Selon** des recherches médicales, la durée moyenne de sommeil des personnes qui travaillent en équipe de nuit s'élève seulement à 4-5 heures. Le changement de rythme conduit à un manque de sommeil et à une fatigue chronique.

**C'est** pourquoi les gens qui travaillent de nuit ont besoin d'un temps de repos supplémentaire.

«**Du** point de vue médical, une telle réglementation est la seule solution raisonnable» (Prof. Krüger).

**Le** Parlement a biffé d'un trait de plume la compensation en temps libre pour le travail de nuit que proposait le Conseil fédéral, et que les partenaires sociaux avaient primitivement admise.

*Source: prof. Krüger, professeur d'hygiène et de psychologie du travail, EPF Zurich, à la commission du Conseil national, le 23.10.1995.*

«L'être est un animal de jour.

Le travail de nuit le rend malade.»

Prof. M.A. Boillat, médecin du travail, Université de Lausanne



Les examens médicaux faits auprès de femmes et d'hommes qui travaillent la nuit ont montré que:

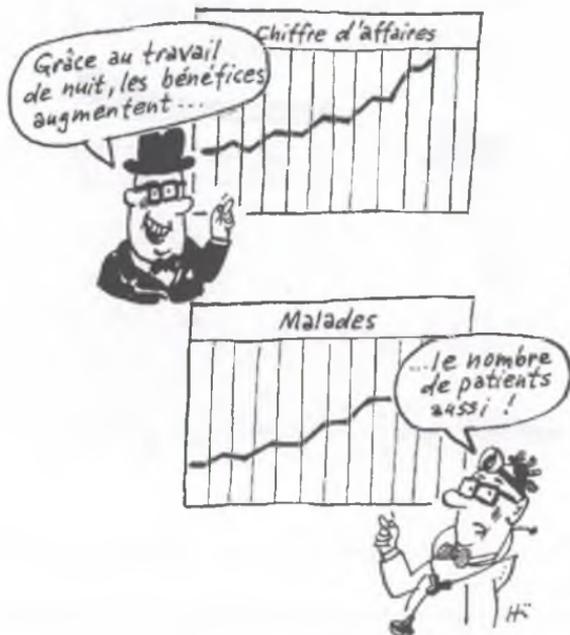
- 40 % des femmes ont des problèmes digestifs (36 % des hommes),
- 55 % des femmes ont des migraines fréquentes (15 % des hommes),
- 55 % des femmes ont des troubles du sommeil (23 % des hommes),
- 60 % des femmes ont des problèmes cardio-vasculaires (22 % des hommes).

La nouvelle loi sur le travail étend largement le travail durant la nuit, tant pour les femmes que pour les hommes, sans garantir de temps de repos supplémentaire.

# Le travail de nuit rend malade.

## Le développement du travail de nuit accroît les coûts de la santé.

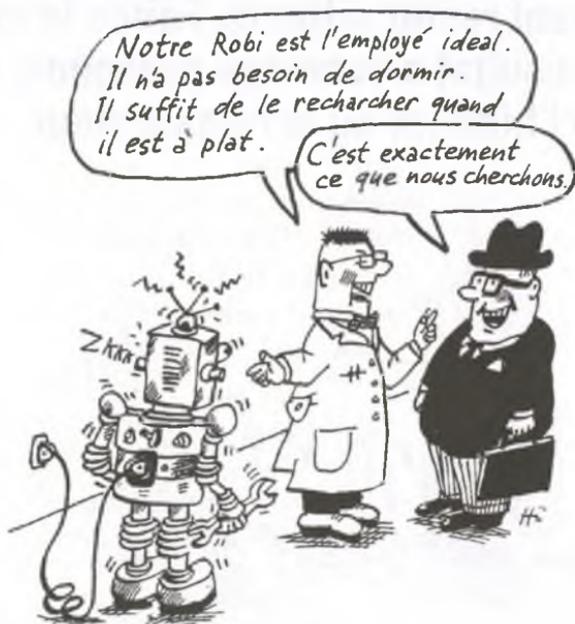
### Bonjour les prochaines augmentations de cotisations !



D'après l'enquête de l'OFIAMT, il y a en Suisse une personne sur trois qui ne se sent pas en bonne santé parmi les gens qui travaillent la nuit. C'est le double de la moyenne obtenue sur l'ensemble des personnes qui exercent une activité professionnelle.

Le risque d'accident augmente également avec l'extension du travail de nuit.

## Toute personne qui travaille de nuit a besoin de temps libre supplémentaire.



46 % des entreprises garantissent aujourd'hui déjà du temps libre supplémentaire (compensation en temps) en cas de travail de nuit, et 20 autres % estiment nécessaire de l'introduire.

Pour protéger les plus faibles et les travailleuses et travailleurs de nuit qui ont des employeur-euse-s moins généreux, le Conseil fédéral voulait fixer légalement et de manière générale l'obligation d'accorder du temps libre supplémentaire en cas de travail de nuit et du dimanche. La commission fédérale paritaire du travail avait également fait la même proposition auparavant.

Au Parlement, ce sont les intérêts économiques d'une partie du patronat qui ont fait capoter la compensation en temps qui était proposée.

## Le personnel est stressé.

Le service se détériore. Les touristes préfèrent rester ailleurs. Faites le compte: le résultat n'avantage personne, pas même l'hôtelier ou le restaurateur.



**C'est** surtout la Société suisse des hôteliers-restaurateurs qui s'est opposée à la compensation en temps, en cas de travail de nuit ou du dimanche.

**C'est** pourtant dans la restauration et l'hôtellerie que le temps de repos est important. Car un personnel mieux reposé assure un meilleur service.

**Le** tourisme est en crise. Celle-ci a plusieurs causes, parmi lesquelles il y a aussi un service insuffisant avec un personnel surmené.

**La** loi sur le travail va accroître le surmenage. Les restaurateurs et les hôteliers agissent à courte vue et font des économies qui leur coûteront finalement très cher.

**Prenez part  
à la campagne  
du «Non»**

**Remplir,  
Envoyer,  
S'engager.**

**Un peu de fair-play s.v.p.**

**Non à cette loi sur le travail**

**Mise en garde:**

**L'application de  
la nouvelle loi sur  
le travail peut être  
dangereuse pour  
vos conditions  
de travail.**

**Un peu de fair-play s.v.p.**

**Non à cette loi sur le travail**

# Je m'engage:

- Je ferai connaître la brochure «16 arguments contre cette loi sur le travail». Envoyez-moi .... exemplaires à distribuer.
- J'aimerais rejoindre les rangs d'un comité régional contre cette loi sur le travail.
- A mi-octobre, je distribuerai, dans mon quartier, mon village, mon entreprise, le journal de campagne du comité. Prière de m'en envoyer ..... exemplaires.
- Je suis d'accord d'envoyer une lettre de lecteur à la presse régionale.
- J'aimerais soutenir financièrement la campagne. Faites-moi parvenir un bulletin de versement.
- J'ai des idées pour la campagne contre la loi. Contactez-moi.

**Un peu de fair-play s.v.p.**

**Non à cette loi sur le travail**

Veuillez  
affranchir  
-70 svp.  
Merci !

Expéditeur:

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA, Lieu:

Téléphone:

Comité

«Non à cette loi  
sur le travail»

Case postale 73  
3000 Berne 23

## Un travail à plein temps – et en plus, 500 heures supplémentaires. Voilà ce qui pourrait vous attendre !



**En** vertu de la nouvelle loi sur le travail, l'employeur-euse peut réclamer 500 heures en heures supplémentaires et en travail supplémentaire par année, au-delà de la durée maximale du travail convenue contractuellement – et cela désormais sans autorisation officielle. Cela représente un quart de la durée annuelle du travail.

**La** Suisse figure déjà actuellement en tête du classement européen s'agissant des heures supplémentaires.

**La** loi sur le travail encourage le travail supplémentaire des personnes déjà occupées à plein temps, au lieu de créer de nouveaux emplois.

***Heures supplémentaires:** c'est la différence entre la durée contractuelle hebdomadaire du travail (par exemple 40 heures) et la durée légale maximale du travail (45 heures) (jusqu'à 240 heures par année).*

***Travail supplémentaire:** travail accompli en plus de la durée hebdomadaire maximale de travail (jusqu'à 260 heures par année), sans autorisation.*

*Source: loi sur le travail, art. 12, al. 2 nouveau.*

## Les uns se tuent au travail, pendant que les autres deviennent malades parce qu'ils n'en ont pas.



l'Office fédéral de la statistique, 162 millions d'heures supplémentaires ont dû être accomplies en 1994, dont les 4/5 par des personnes travaillant à plein temps.

Ce volume de travail correspond à 84'000 emplois.

Le sous-emploi est le revers du sur-emploi. La loi sur le travail va encore faciliter le recours absurde au travail supplémentaire permanent, en supprimant l'obligation d'obtenir une autorisation pour en exiger.

Source: OFS. ESPA-NEWS 1/1996, tab. 5

(1925 heures de travail par année pour un emploi à plein temps).

## En Europe, personne ne travaille autant d'heures que les Suissesses et les Suisses.



Les employeuses et les employeurs suisses n'ont pas à se plaindre. La durée réelle du travail (pour un emploi à plein temps) s'élève à

USA	1946 heures annuelles
Japon	1893 heures annuelles
<b>Suisse</b>	<b>1879 heures annuelles</b>
Pays-Bas	1803 heures annuelles
France	1790 heures annuelles
Autriche	1744 heures annuelles
Irlande	1727 heures annuelles
Italie	1721 heures annuelles
Allemagne	1704 heures annuelles

Cette plus longue durée du travail montre aussi qu'une période de repos compensatoire supplémentaire en cas de travail de nuit est plus nécessaire en Suisse que partout ailleurs.

## Pour une entreprise, le coût du travail dépend non seulement du salaire, mais aussi du nombre d'heures de travail.



Un consortium allemand réfute la légende de la Suisse comme pays à haut niveau salarial. Le producteur de tronçonneuses Stihl & Cie, qui a des entreprises situées en Allemagne (Bade-Würtemberg) et en Suisse (Wil), a établi des comparaisons sur les salaires et les coûts salariaux réels dans ses ateliers:

Salaire annuel brut	Allemagne	45'500 DM
	Suisse	55'500 DM
Heures réelles de production	Allemagne	1322 heures par année
	Suisse	1921 heures par année
Coûts par heure de travail (avec coûts salariaux annexes/assurances sociales)	Allemagne	51.20 DM par an
	Suisse	33.90 DM par an.

Les salaires suisses sont certes plus élevés, mais les coûts d'une heure de travail sont cependant plus bas ici. La Suisse, comme lieu de production, est donc bien plus intéressante que ce qu'on en dit.

# Tout le monde en appelle à la déréglementation. Ici en Suisse, nous l'avons déjà !



La comparaison des différents lieux de production, à l'intention des groupes industriels, a permis d'établir la liste suivante – pas très glorieuse – de la libéralisation en matière de droit du travail, s'agissant de la flexibilité dans la pratique du licenciement:

1 <sup>er</sup> rang	Hongkong (licenciement le plus flexible)
2 <sup>e</sup> rang	Singapour
3 <sup>e</sup> rang	Danemark
4 <sup>e</sup> rang	<b>Suisse</b>
5 <sup>e</sup> rang	Grande-Bretagne
6 <sup>e</sup> rang	Turquie
12 <sup>e</sup> rang	USA
13 <sup>e</sup> rang	Autriche
36 <sup>e</sup> rang	Allemagne
41 <sup>e</sup> rang	Pays-Bas

## La place économique Suisse est concurrentielle. Derrière des «coûts salariaux plus élevés» se cache une productivité encore plus élevée.



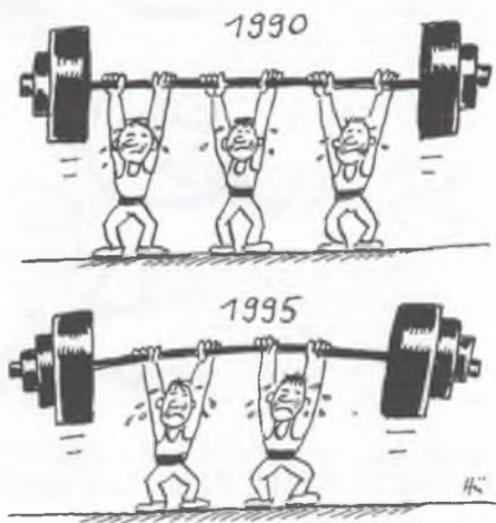
Les salaires horaires en Suisse figurent au 2<sup>e</sup> rang de par leur importance, après l'Allemagne. Nous sommes cependant de loin au 1<sup>er</sup> rang mondial s'agissant de l'efficacité ou de la productivité du travail.

En 1994, la productivité du travail (prestations économiques fournies par heure de travail) en Suisse et dans ses principaux pays concurrents était la suivante:

<b>1<sup>er</sup> rang</b>	<b>Suisse</b>	<b>41,7 dollars par heure</b>
2 <sup>e</sup> rang	Japon	37,6 dollars par heure
3 <sup>e</sup> rang	Belgique/Lux.	36,5 dollars par heure
6 <sup>e</sup> rang	Allemagne	33,4 dollars par heure
8 <sup>e</sup> rang	Autriche	31,4 dollars par heure
9 <sup>e</sup> rang	Italie	30,1 dollars par heure
11 <sup>e</sup> rang	USA	28,0 dollars par heure.

Ce n'est donc pas simplement l'importance du salaire qui détermine la compétitivité, mais la productivité du travail.

# Nous avons moins de main-d'oeuvre et elle produit toujours plus. Prétendre que la nouvelle loi sur le travail sauvegarde des emplois est une sottise.



L'industrie suisse a produit 11 % de plus en valeur réelle, de 1990 à 1995, et on a supprimé 12 % des emplois durant la même période.

Cela représente une augmentation de la productivité de plus de 26 % en cinq ans.

80 travailleur-euse-s dans l'industrie produisent actuellement autant que 100 travailleur-euse-s il y a cinq ans.

La rationalisation et l'augmentation de l'efficacité du travail (productivité) vont continuer à s'accroître. L'allégation selon laquelle la protection des travailleuses et travailleurs dans la loi sur le travail influencerait le nombre des emplois est absurde et injustifiée.

Source: OFS, statistique de la productivité, dans *La Vie économique*, tab. B.6.1; OFS: statistique de la population active (ESPA) 1985 - 95/1996 T. 3.

**On prolonge le jour. On raccourcit la nuit.  
On augmente le profit.  
L'actionnaire est ravi.**



**D'après** la révision de la loi sur le travail, tout travail exercé de 6 h du matin jusqu'à 23 h, resp. de 7 à 24 h. (jusqu'à 20 h actuellement) est à considérer comme travail de jour.

**Avec** une journée de travail de 17 heures (de 14 heures au maximum jusqu'ici), on rend possible désormais deux équipes de 8 h 1/2. La durée d'utilisation des machines peut être doublée durant le travail de jour, dans les cas extrêmes - et cela sans supplément de salaire.

**On** peut ainsi augmenter considérablement l'utilisation du capital (la productivité du capital), et même la doubler dans les cas extrêmes. On accroît donc le rendement du capital.

**La** prolongation de l'utilisation des machines (que les syndicats ont aussi acceptée) apporte de telles économies aux entreprises qu'une période de temps libre supplémentaire (complément en temps) pour ceux et celles qui travaillent de nuit paraît aller de soi.

## «Plains-toi avant de souffrir !»



**1859:** Première interdiction du travail des enfants dans le canton de Zurich. Réaction du patronat: «C'est la ruine!».

**1877:** Interdiction du travail du dimanche et durée journalière du travail de 11 heures avec la Loi fédérale sur les fabriques (semaine de 66 heures). Appel à l'aide des employeurs: «Nous coulons!»

**1884:** Première protection légale des travailleuses à Bâle. Argument des employeurs: «Il n'est plus possible de payer les salaires des femmes!»

**1918:** Revendication de l'AVS lors de la Grève générale: protestation du patronat: «Insupportable! – Nous quittons la Suisse!»

**Et** ainsi de suite. Chaque fois, les employeurs ont prétendu que le pays courait à sa ruine et ont menacé de s'exiler à l'étranger. Les chefs d'entreprises suisses jugent toujours beaucoup plus mal l'économie suisse que ne le font les «managers» étrangers.

**Interrogés** sur la question de la compétitivité de la Suisse, les chefs d'entreprises suisses ont placé la Suisse au 23<sup>e</sup> (mauvais) rang sur 46 pays. Les chefs d'entreprises étrangers ont, quant à eux, placé la Suisse au 6<sup>e</sup> rang sur 46 pays.

Source: IBM/IMD dans: *L'économie nationale* 7/96, p. 9.

W. Keller: *Zeittabellen 1800 – 1978*, Berne, 1980.

## 6 avis sur cette loi sur le travail



**Hans Peter Tschudi**, ancien conseiller fédéral: «La nouvelle loi sur le travail entraîne de sérieuses détériorations par rapport à la situation actuelle. Les facilités accordées aux employeurs en matière de travail de nuit doivent à tout prix être compensées par du temps libre supplémentaire.»



Déçu, **Jean-Pascal Delamuraz**, président de la Confédération a émis de dures critiques devant le Conseil national: «Permettez-moi de dire que la solution [envisagée] jette par-dessus bord cette convergence sociale, élimine toute compensation et, au total, crée bel et bien un instrument unilatéralement plus lourd à supporter par les travailleurs.»



**Francine Jeanprêtre**, conseillère nationale, vice-présidente du Parti socialiste suisse: «De façon symbolique, un jour de congé commun signifie un acte de solidarité et constitue un dernier garde-fou contre l'individualisme à outrance.»



**Gabriel Bullet**, ancien évêque auxiliaire du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg: «Le travail du dimanche mène à la désintégration des structures du temps qui peut, elle aboutir à une désintégration sociale. ... Une économie qui détruit l'homme finit par se détruire elle-même.»



**Eugen David**, conseiller national, éventuel futur président du PDC suisse: «Je vais me distancer de cette législation patronale. Cette loi ne sert ni les intérêts de notre pays, ni ceux de notre place économique.»



**Christiane Brunner**, conseillère aux Etats, coprésidente de l'Union syndicale Suisse: «Ensemble, les partenaires sociaux ont élaboré une solution dans l'intérêt de la grande majorité des salariés de notre pays. On nous sert aujourd'hui une loi inacceptable concoctée selon la recette de Pury.»